



## **-Communiqué de presse-**

Pour diffusion immédiate

### **Le CREGÎM verse 4 000\$ au Réseau d'observation des mammifères marins – ROMM, ainsi qu'à la Coopérative de solidarité du Cap**

**Bonaventure, le 31 juillet 2008.** – C'est avec enthousiasme et intérêt que les administrateurs du Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), gestionnaires du Fonds régional en Environnement, ont manifesté leur appui au projet déposé par le Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM), ainsi que celui de la Coopérative de solidarité du Cap. Le CREGÎM versera pour l'occasion, une aide financière de 2 000\$ pour chacun des projets.

Le CREGÎM vous informe qu'il a contribué à la publication d'un livre mettant en valeur les animaux marins et la culture maritime de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Une des missions de ce livre est d'améliorer la connaissance sur le milieu marin et de sensibiliser la population à sa protection.

L'organisme parrain, **le ROMM**, et les auteurs **Karine LeBlanc et Damien Grelon**, ont le plaisir de vous inviter au lancement officiel de leur livre « Cracheurs d'eau, animaux marins de la Gaspésie ». Cet événement aura lieu au Carrefour National d'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière, le vendredi 1<sup>er</sup> août prochain lors d'un 5 à 7. Dégustation de produits marins, de bière Pit Caribou et musique vous y attendront, en plus d'une séance de signatures par les auteurs.

Le CREGÎM versera également 2000\$ au financement d'un projet déposé par la **Coopérative de solidarité du Cap**, de Cap-au-Renard. Ce projet-pilote opérera un service d'éducation à l'environnement, ainsi que de collecte et traitement des matières organiques pour une vingtaines de foyers de la municipalité.

Le CREGÎM rappelle qu'il dispose du Fonds régional en environnement qui vise à fournir une aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. Le CREGÎM peut ainsi financer une portion maximale allant jusqu'à 50% de l'ensemble du projet soumis, jusqu'à concurrence de 2 000\$. L'objectif est, d'une part, de favoriser le développement d'initiatives pour la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement tant au niveau local que régional, et, d'autre part, de favoriser l'information, la sensibilisation et l'éducation en environnement.

Le CREGÎM, gestionnaire du Fonds Régional en Environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du fonds (FRE), le CREGÎM s'est engagé à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremise de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. **La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM sont versées dans le compte distinct du FRE.** Aucuns frais d'administration ne sont retenus sur les dons et/ou membership.

-30-

Source : Caroline Duchesne  
Directrice du CREGÎM  
534-4498

